

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 32 (1903)
Heft: 8

Artikel: Examen à Pont-en-Ogoz
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039763>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EXAMEN A PONT-EN-OGOZ

Chaque année, les inspecteurs scolaires du canton de Fribourg se réunissent pour assister à un examen que fait l'un d'eux à tour de rôle. Cette coutume a pour but d'apporter toujours plus d'uniformité dans l'appréciation des écoles, dont la note moyenne figure au tableau général public dans le rapport de l'Instruction publique. Elle a encore pour avantage un utile échange d'idées sur la manière de procéder à l'examen, car, l'examen terminé, les inspecteurs tiennent une séance où chacun est appelé à faire ses remarques selon des rubriques rigoureusement fixées.

Le 26 mars dernier, le corps inspectoral se transportait à Pont-en-Ogoz, où les avait conviés M. Oberson. A 8 $\frac{1}{2}$ heures, l'examen commençait, suivant un ordre du jour parfaitement établi par M. l'Inspecteur de la Gruyère. La Commission scolaire de Pont assistait à cette séance.

A 1 heure, un banquet, gracieusement offert par l'autorité communale de Pont, réunissait à l'auberge du Bry tous ceux qui avaient assisté à l'examen de la matinée.

Au dessert, M. le chanoine Quartenoud, président des conférences inspectorales, a rendu hommage à l'activité et au talent de son collègue M. Oberson, qui a fait grandement progresser l'instruction dans le district de la Gruyère. Il a surtout félicité les autorités de Pont d'avoir accompli un sacrifice généreux et éclairé en construisant un bâtiment scolaire, qui est un modèle de ce qui peut se faire à la campagne. C'est, en effet, principalement pour avoir l'occasion de visiter ce bâtiment que les inspecteurs, entre toutes les communes de la Gruyère, avaient choisi le village de Pont.

La nouvelle maison d'école s'élève à quelques pas plus haut que la route cantonale, à un point de vue ravissant quand la journée est belle. Elle frappe par ses proportions harmonieuses. L'intérieur en est excellemment distribué. La lumière entre à flots dans une salle spacieuse, où les enfants, à la fin de trois heures de classe, respirent encore un bon air. Le rez-de-chaussée offre une place suffisante pour une seconde classe, quand l'école mixte de Pont se dédoublera par un accroissement de population.

Le 1^{er} étage est réservé au logement du corps enseignant, présent et futur, et aux archives communales. Toutes les pièces en sont fort claires et bien aménagées.

Comme le faisait remarquer M. l'inspecteur Quartenoud, la commune de Pont-en-Ogoz ne tardera pas à recueillir les heureux fruits de son sacrifice, car la population scolaire, placée dans de meilleures conditions hygiéniques, profitera davantage de l'instruction qui lui est donnée.

Il faut espérer que l'initiative prise par cette petite localité de 250 âmes entraînera de nombreuses communes à songer à construire de nouvelles maisons d'école. Elles pourront s'inspirer heureusement du plan qui a été exécuté à Pont-en-Ogoz.

Un inspecteur.

Comment on doit traiter les enfants

Un excellent moyen de rendre les enfants mauvais, dit M. Dessains, inspecteur primaire, c'est de les traiter comme s'ils étaient mauvais. Un excellent moyen de les rendre bons, c'est de les traiter comme s'ils étaient bons.

Considérez un bambin qui, jusqu'à un moment donné a toujours pratiqué la sincérité grâce à la vigilance de sa famille. On le confie à un maître maladroit. Celui-ci suspecte tous les actes de l'enfant, n'accorde aucune confiance à ses paroles.

As-tu appris tes leçons, ce matin ? — Oui, Monsieur. — J'en doute. » « Est-ce toi qui as renversé cet encrier ? — Non, Monsieur. — Je ne te crois pas. » « Monsieur, j'ai lu pendant toute la soirée d'hier. — J'ai peine à le croire. » « N'est-ce pas toi qui as fait ce bruit ? — Non, Monsieur. — Tu mens ! » Et ainsi de suite.

Je serais bien surpris si au bout de quelques semaines de ce régime le caractère du bambin ne tournait pas à la dissimulation.

Les enfants, les hommes eux-mêmes ont une tendance à mettre leurs sentiments et leurs actes en harmonie avec les sentiments et les actes des personnes avec qui ils vivent.

Voulez-vous les rendre probes, désintéressés, généreux, affables, complaisants ? Traitez-les *dans la plus large mesure* comme s'ils étaient déjà ce que vous voudriez qu'ils fussent.

En éducation, c'est un grand point quand l'élève a foi en lui-même. Se croit-il en possession d'une qualité : je doute fort qu'il ne s'efforce pas de la mettre en pratique.

Surtout n'accablons jamais un enfant, quel qu'il soit, d'épithètes grossières ou de propos déplacés. Non seulement nous y perdrons notre autorité, mais à force de répéter à un enfant qu'il est mal-propre, qu'il est menteur, qu'il est ceci ou cela ; à force de lui faire entendre des paroles malsonnantes, des expressions inconvenantes ou triviales, nous arriverons à lui faire perdre toute délicatesse, à lui avilir l'esprit et le cœur ; peu à peu, il perdra toute pudeur, son caractère se pervertira et il deviendra presque sûrement un enfant mal élevé.

TENUE DES ÉLÈVES EN CLASSE

Afin de prévenir la myopie et la déviation de la colonne vertébrale, la tenue des élèves doit être l'objet d'une surveillance particulière.